



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 24830

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'augmentation significative des coûts horaires des auxiliaires de vie qui jouent un rôle indispensable auprès des personnes dépendantes, qu'elles soient handicapées ou âgées. En effet, alors que pour financer le service d'auxiliaires de vie ces personnes bénéficient d'une allocation pour l'emploi d'une tierce personne dont la revalorisation est effectuée chaque année en fonction de l'évolution du coût de la vie, cette revalorisation n'est pas suffisante pour tenir compte de la progression des tarifs des services auxquels elle permet d'avoir recours. A titre indicatif, une allocation compensatrice tierce personne, qui permettait en 2000 de financer 1 062 heures d'auxiliaire de vie, ne permet plus d'en financer que 898 à la fin de l'année 2003. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour aider les personnes dépendantes qui en ont besoin, ainsi que les associations qui emploient les auxiliaires de vie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24830

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7078